

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 24 Mars 2025

L' an 2025 et le 24 Mars à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de CLAUDE Christelle Maire

**Présents** : mme CLAUDE Christelle, Maire, Mmes : BELARGENT Julie, SCHROETER Emilie, MM : BELLORTI David, CLAUSSE Emmanuel, CORNEVIN Hervé, THIBAUT Jean-Claude, THIVET Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SCHROETER Ursule à mme SCHROETER Emilie

Absent(s) : M. THIBAUT Johann

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 19/03/2025

**A été nommée secrétaire** : SCHROETER Emilie

#### **réf : 2025/07 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET GENERAL - ANNEE 2024**

Les écritures du compte de gestion du budget principal sont conformes aux écritures du compte administratif pour l'exercice 2024 .

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2024.

à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 2025/08 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET SERVICE EAU - ANNEE 2024**

Les écritures du compte de gestion du budget service eau sont conformes aux écritures du compte administratif pour l'exercice 2024 .

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2024.

à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 2025/09 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET GENERAL - ANNEE 2024**

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur BELLORTI David, premier adjoint, présente les comptes.

Vu le code des communes et notamment les articles L121-27, L241-1 à L241-6, R241-1 à R241-33

Le conseil municipal adopte à l'unanimité  
- le compte administratif 2024 arrêté comme suit :

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat exercice 2024	Résultat clôture 2024
investissement	-86025.72	0	17162.23	-68863.49
fonctionnement	386924.67	86025.72	80768.15	381667.10

. (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1)

**réf : 2025/10 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET SERVICE EAU - ANNEE 2024**

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur BELLORTI David, premier adjoint, présente les comptes.

Vu le code des communes et notamment les articles L121-27, L241-1 à L241-6, R241-1 à R241-33

Le conseil municipal adopte à l'unanimité  
- le compte administratif du service eau pour 2024 arrêté comme suit :

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat exercice 2024	Résultat clôture 2024
investissement	358377.58	0	-321326.95	37050.63
fonctionnement	19763.90	0	-14825.42	4938.48

. (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1)

**réf : 2025/11 CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 AVEC LA FOURRIERE DE VALDELANCOURT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Maire présente la convention de partenariat avec la fourrière de Valdelancourt pour 2025 .

La prestation fourrière chats et chiens s'élève à la somme de 736€ ( 368 habitants x 2€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette convention et autorise le Maire à la signer .

à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2025/12 SUBVENTIONS - ANNEE 2025**

Le Maire fait part au conseil municipal de différentes demandes de subventions par diverses associations .

Après en avoir délibéré et à l'unanimité; le conseil municipal décide de verser pour 2025

- 100€ à l'association des donneurs de sang bénévoles de Bourbonne les Bains
- 100€ à l'association pour le développement du Pays aux 3 Provinces
- 100€ à l'association comité du Souvenir Français de Bourbonne les Bains

à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2025/13 PROJET DE CHANGEMENT DE CHAUDIERE A FIOUL A LA MAIRIE**

Le Maire expose au conseil municipal que la chaudière à fioul de la mairie devient vieillissante ( 40 ans) et a fait l'objet cet hiver de nombreuses réparations.

C'est pourquoi, le maire propose cette année d'investir dans une chaudière à fioul neuve .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à lancer le projet et demander des devis pour l'acquisition d'une nouvelle chaudière à fioul.

à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 25/03/2025  
Le Maire  
Christelle CLAUDE